

Membres du Conseil d'établissement 2023-2024	Présent	Absent
Parents		
Mme Sophie Brière Représentante substitut, comité de parents de la CSSDM	X	
Mme Lise Dupont Présidente	X	
M. Donald Diotte Représentant, comité de parents de la CSSDM		X
Mme Sylvie Hamelin Vice-présidente	X	
Mme Aurélie Pouteau		X
Parent-substitut		
M. Samir Abdelmajid Chourouk		X
Enseignant		
Mme Caroline Doyon	X	
Professionnel		
Mme Sophie Mongrain	X	
Personnel de soutien		
Vacant		
Direction (*)		
M. Guy Lauzé, Directeur		X
M. Christian Milliard, Directeur par intérim	X	
Mme Emmanuelle Breton, Directrice adjointe	X	
Représentant de la communauté		
Mme Dominique Héroux, CRME		X
Mme Sarah Choukroun, Centre communautaire Radisson	X	
Invité(s)		
Mme Gabrielle Amyotte, technicienne en éducation spécialisée	X	



École Joseph-Charbonneau
8200, rue Rousselot, Montréal H2E 1Z6

PROCÈS VERBAL
Conseil d'établissement

Mardi le 20 février 2024, 18h00
Rencontre # 4

Quorum

- 1^{er} quorum : ½ des membres + 1 (minimum 6)
- 2^e quorum : majorité des parents (minimum 3)

(*) n'est pas comptabilisé dans le quorum, ne peut participer aux votes, proposer ou seconder



Points	Notes
1. Ouverture de la rencontre Mme Dupont	5 min.
▪ La rencontre se déroule via l'application TEAMS en visioconférence	
▪ Prise de présence et vérification du quorum	Le quorum est constaté
▪ Ouverture de la rencontre à :	18h04
▪ Nomination d'un secrétaire – Voir Annexe 1.	▪ Mme Emmanuelle Breton
▪ Nomination d'un gardien du temps :	▪ Mme Lise Dupont
▪ Nomination d'un gestionnaire du « clavardage »	▪ Mme Lise Dupont
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour (AD) Mme Dupont - Résolution # à suivre	2 min.
▪ Proposé :	▪ Mme Caroline Doyon
▪ Secondé :	▪ Mme Sophie Brière
3. Mot de bienvenue de la direction M. Milliard	5 min.
▪	- M. Milliard souligne les festivités qui ont eu lieu pour la fête de la St-Valentin. - La semaine des enseignants et des enseignantes a été soulignée lors de la journée pédagogique du 16 février avec un dîner « pizza » offert par la direction à tout le personnel de l'école. - Il y aura dans la semaine une clinique de vélos adaptés pour certains élèves ciblés. - Amorçe d'un nouvel atelier sur les « Habiletés sociales » cette semaine.
4. Question(s) du public M. Milliard	1 min.
5. Lecture et adoption du procès-verbal du CÉ du 13 novembre 2023 Mme Dupont - Résolution # à suivre	10 min.
▪ Dépôt du document	▪ Correction faite pendant le CÉ. Le nom de la CPAS Jessie Lagotte a été corrigé.
▪ Proposé :	▪ Mme Sarah Choukroun
▪ Secondé :	▪ Mme Sophie Brière
6. Budget de fonctionnement et de formation du CÉ (D) Mme Mongrain	10 min.
▪ 400\$ pour des activités de formation pour les membres du CÉ et/ou parents de l'école ○ Thématique(s) – organiser et planifier,	▪ Mme Mongrain nous informe que la formation sur le REEI donné par Axel Castavie sera le 14 mars à 19h00 à 21h00 via la plateforme TEAMS. La formation sur la tutelle donnée par Maître Lafontaine sera le 11 avril 2024 et



Points	Notes
s'il y a lieu	une troisième formation sera offerte par Mme Mongrain et son collègue le 16 mai 2024.
7. Projet éducatif de l'école : Suivi M. Milliard	5 min.
<ul style="list-style-type: none">Point statutaire en suivi à chaque rencontreLien sur le sujet	<ul style="list-style-type: none">M. Milliard informe les membres qu'il y a eu une formation donnée par M. François Massé sur le travail collaboratif à 6 enseignants de notre école.Le 26 février prochain, lors de la journée pédagogique, la direction et l'équipe-enseignante accompagnées de Mme Jessie Lagotte, CPAS, Mme Nathalie Plante, CP et Mme Catherine Charrette travailleront sur le projet éducatif afin d'en déterminer les moyens.
8. Plan de rattrapage du MEQ et modification du calendrier M. Milliard	5 min.
<ul style="list-style-type: none">TutoratNouveau calendrier et échéancierBalises financières	<ul style="list-style-type: none">Le plan de rattrapage a reçu un bel accueil auprès des enseignants. Il y a du tutorat et du coenseignement mis en place. La rection a proposé 2 blocs de 5 semaines. Après le premier bloc, une réévaluation des besoins sera faite.
9. Plan de lutte contre l'intimidation (A) M. Milliard	5 min.
<ul style="list-style-type: none">Point statutaire en suivi à chaque rencontre	<ul style="list-style-type: none">Notre invitée, Mme Gabrielle Amyotte, technicienne en éducation spécialisée informe qu'il y a eu la formation d'un comité LGBTQ+ à l'école à la demande de certains élèves. Ce comité piloté par elle-même et Mme Manon Côté, psychologue au CRME, permet aux élèves de poser des questions. De plus, elles feront un lien, au besoin, avec l'organisme GRIS-Montréal. https://www.gris.ca/
10. Situation budgétaire de l'école (I) M. Milliard	5 min.
<ul style="list-style-type: none">Point statutaire en suivi à chaque rencontreBudget école 2023-2024Lien sur le sujet	<ul style="list-style-type: none">M. Milliard nous informe qu'une rencontre est à venir avec l'analyste de la CSSDM responsable de l'école. Lors de cette rencontre, M. Milliard prendra connaissance du budget avec eux.
11. Gestion de l'école M. Milliard	15 min.
<ul style="list-style-type: none">Grève TRANSCOCritères de sélection de la direction (Annexe 2)Information Défi sportifSorties éducatives (A)	<ul style="list-style-type: none">Mme Breton informe les parents que le CSSDM a rompu son entente avec la division du transporteur TRANSCO qui était en grève. Une nouvelle entente a été signée avec le transporteur École BEC. Les élèves retrouveront le transport scolaire dès le jeudi 15 février 2024.Les critères de sélection seront lus par les membres et rediscuter à notre prochaine rencontre.



Points	Notes
	<p>- M. Milliard informe que Mme Éloïse Houle, physiothérapeute du CRME, a fait une présentation de l'événement à l'ensemble de l'équipe-école lors de la dernière assemblée générale. Les enseignants sont invités à inscrire leur groupe aux différentes épreuves. Le groupe de thérapie « Endurance » participera à l'épreuve de natation le 1^{er} mai.</p> <p>- M. Milliard nous informe des sorties à venir :</p> <p>22 février le groupe 101 au théâtre 25 mars 27 mars les groupes 200 à la Satosphère 28 mars les 001 et 002 iront à la cabane à sucre Lalande Le 5 avril le groupe 104 ira à la TOHU 21 mai les groupes 001 et 002 visite des studios de Radio-Canada</p>
12. Comité de parents CSSDM M. Diotte	5 min.
▪ Suivi	- Voir documents Annexe 4.
13. Courrier M. Milliard	1 min.
▪ Suivi	- Aucun suivi
14. TÉVA (Transition École-Vie Active) Mme Mongrain	5 min.
▪ Année scolaire 2023-2024 : 26 finissants ▪ Suivi pour les différents segments de finissants <ul style="list-style-type: none">○ Poursuite du cheminement scolaire○ SASÉFA ou similaire○ Autre(s)	<p>- Rencontre TÉVA finissants des groupes 100 et 00. Bien été, tous étaient présents.</p> <p>Mme Dupont demande à ce que tous les finissants soient représentés. Mme Mongrain fera le suivi auprès de Brigitte du CRME.</p> <p>- Il y a eu une rencontre TÉVA régional la semaine dernière. Tous les CSS, CIUSSS étaient présents, de même que plusieurs organismes : L'Étape, Radisson, OPHQ, etc. Une présentation de la démarche TÉVA a été faite.</p> <p>- Le 21 février aura lieu une rencontre entre les répondants des CSS et des CS ainsi que des agents de liaison afin d'uniformiser la démarche TÉVA et les services demandés sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal.</p> <p>- Un élève du groupe 01 fera le défi tête rasée de Leucan, le lien menant à sa page sera partagé dans l'Hebdo.</p> <p>defi tete rasee W cotnoir</p> <p>- La demande de subvention pour la fondation Mirella et Lino Saputo sera acheminée cette semaine. Le montant demandé est de plus de 400 000 \$. Voici</p>



Points	Notes
	les secteurs pour lesquels des sommes sont demandés : Salle blanche, Salle Multi 1, Jardin, Musicothérapie, Communication, Cuisine, FPT, Places Félix Leclerc et Rosanne Laflamme, Éducation physique.
15. Fondation Héros de tous les jours	5 min.
16. Vie de l'école – parole aux enseignants (I) Mme Doyon	5 min.
▪ Suivi	- Les élèves de l'atelier d'applications technologiques ont présenté le « <i>Blogue de l'école</i> » de Joseph-Charbonneau. Il s'agit d'un site web, réalisé, monté et rempli par un groupe d'élèves de la FPT. - Les docteurs Clowns continuent leurs visites et sont toujours autant appréciés de tous. - Les enseignants du secteur 600 reçoivent une formation en yoga adapté et ont pu commencer à le faire vivre à leurs élèves. C'est une expérience à laquelle les élèves répondent bien. - Aujourd'hui, dans le cadre des projets Culture à l'école, il y avait la visite d'un musicien spécialisé en musique ancienne qui présentait plusieurs instruments, au grand plaisir des élèves des secteurs 300 et 400.
17. Vie de l'école – parole à la professionnelle (I) Mme Mongrain	5 min.
▪ Suivi	- Mme Mongrain mentionne l'excellent travail des enseignants qui a été souligné vendredi le 16 février par un diner pizza, de même que par l'envoi d'une carte personnalisée.
18. Vie de l'école – parole au personnel de support (I) vacant	5 min.
▪ Suivi	- Poste vacant – aucun commentaire
19. Vie de l'école – parole à la communauté (I) Mme Héroux et Mme Choukroun	10 min.
▪ CRME Mme Héroux	- Aucun commentaire. Mme Héroux absente.
▪ Centre communautaire Radisson Mme Choukroun	- À venir



Points	Notes
20. Vie de l'école – parole aux parents (I) Parents 5 min.	
<ul style="list-style-type: none">Projet de parrainage civique à Vaudreuil (Mme Hamelin)	<p>Mme Hamelin informe les parents d'un projet de parrainage civique de Vaudreuil Soulanges. La but est de rejoindre le plus de gens avec des besoins présents et futurs pour leurs enfants dans la région Montérégie-Ouest, pour un projet d'hébergement.</p> <p>L'idée d'une collaboration avec Chez-nous solidaire. Nous voulons aussi sur notre territoire un projet d'hébergement. Celui qui va voir le jour est situé à ville Mercier qui verra le jour en septembre 2025. Ce projet a débuté en 2013 initié par Madame Louise Toupin McLean. Voir le projet sur ce liens: https://www.chez-noussolidaire.org/</p> <p>Tel que mentionné, voici ci-dessous les questions pour les jeunes vivant sur le territoire de la Montérégie-Ouest allant à l'école Joseph Charbonneau et Victor Doré qui ne sont pas membres du Parrainage Civique de Vaudreuil-Soulanges. Simplemment leur faire parvenir ces questions et leur demander d'envoyer leur réponse à mon courriel Madame Audrey Pépin responsablevj@pcvs1982.ca et de me mentionner qu'ils ne sont pas membres du Parrainage Civique.</p> <p><u>Voici les questions :</u></p> <ol style="list-style-type: none">Nom et Prénom des parentsNom et prénom de leur enfantQuel âge a leur enfantQuel est le lieu de résidence (ville)?Quel est son ou ses diagnosticsDites-nous dans vos mots, quel serait l'hébergement idéal pour le membre?Selon vos besoins actuels et futurs, quels sont les services que vous aimeriez recevoir? <p><u>Les services offerts par le parrainage civique sont pour ceux qui ne les connaissent pas sont:</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Camp de jour (été)



Points	Notes
	-Camp de relâche (mars) -Répit les samedi de 9:00 à 16:00 pour les jeunes -Répit les dimanche de 9:00 à 16:00 pour les adultes -Service de garde jour de congé pédagogique
21. Date de la prochaine rencontre Mme Dupont	Selon la discussion sur le calendrier des rencontres
22. Clôture de la rencontre Mme Dupont	
▪ Fermeture de la rencontre à :	19h35



Signatures du procès-verbal

Secrétaire : Mme Sophie Brière

Date : 24 janvier 2024

Direction d'école

Président(e) du Conseil d'établissement



ANNEXE 1. Calendrier des rencontres

	Secrétaire		Secrétaire
23 octobre 2023	Mme Sophie Mongrain	19 février 2024	Mme Dominic Héroux
13 novembre 2023	Mme Aurélie Pouteau	11 mars 2024	Mme Sylvie Hamelin
11 décembre 2023 (cxl)	Mme Emmanuelle Breton	15 avril 2024	Mme Emmanuelle Breton
24 janvier 2024	Mme Sophie Brière	6 mai 2024	À déterminer
		3 juin 2024	À déterminer

ANNEXE 2. Formation des membres du CÉ



Formation membres
CÉ Joseph-Charbonne

ANNEXE 3. Document – Plan de rattrapage



Plan de rattrapage
Équipe (1).docx

ANNEXE 4 Documents – Comité de parents de la CSSDM



Faits saillants, mardi
28 novembre 2023.pd



Faits saillants, mardi
12 décembre 2023.pd



Communication
RCPAQ.pdf



ANNEXE 5. Présentation Fondation Héros de tous les jours



Rapport_annuel_22-23_AGA-2023_fonctionne
3.pdf



ment_projets_finances



ANNEXE 6. Liste des résolutions pour l'année scolaire 2023-2024

#	Description	#	Description
CÉ2324-225-01	Lecture et adoption de l'ordre du jour du CÉ du 23 octobre 2023		
CÉ2324-225-02	Désignation des membres aux différents postes au sein du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2023-2024		
CÉ2324-225-03	Lecture et adoption du procès-verbal du CÉ du 5 juin 2023		
CÉ2324-225-04	Budget de fonctionnement et de formation du CÉ pour l'année scolaire 2023-2024		
CÉ2324-225-05	Lecture et adoption de l'ordre du jour du CÉ du 13 novembre 2023		
CÉ2324-225-06	Situation budgétaire de l'école (réf : fonds 1)		
CÉ2324-225-07	Gestion de l'école (réf : sorties dans le quartier)		
CÉ2324-225-08	Lecture et adoption de l'ordre du jour du CÉ du 24 janvier 2024		
CÉ2324-225-09	Lecture et adoption du procès-verbal du CÉ du 13 novembre 2023		
CÉ2324-225-10	Désignation d'un 2 ^e membre de la communauté au sein du CÉ pour l'année scolaire 2023-2024		



ANNEXE 7. Verbes utilisés (adopter, approuver, consulter, informer, etc.)

La *Loi sur l'instruction publique* (LIP) contient plus d'une vingtaine de verbes faisant référence aux fonctions et pouvoirs du conseil d'établissement (conseil). Que vous ayez à adopter un document, à approuver une activité ou à être consulté sur un projet, voici les verbes fréquemment utilisés lors des séances du conseil et leurs distinctions.

ADOPTER

« Adopter » signifie que le conseil a les **pleins pouvoirs** sur le contenu d'un document, d'une proposition ou d'un projet qu'il a devant lui. Il peut le **modifier**, en tout ou en partie, l'**amender** (modification soumise au vote pour corriger, améliorer, compléter ou annuler une partie d'un document, d'un projet ou d'une proposition) ou le **recevoir** tel qu'il a été soumis (adopté à la majorité ou à l'unanimité).

Le conseil qui « adopte » dispose ainsi de toute l'autonomie et de la latitude nécessaires quant au contenu et à la portée de ce qu'il va adopter. Il doit donc bien évaluer les avantages et les inconvénients de sa décision, toujours dans l'intérêt des élèves.

Lors d'une séance, il est ainsi possible pour les membres d'apporter les modifications jugées nécessaires et de procéder à l'adoption séance tenante. Dans certains cas (ex.: budget annuel de l'établissement), si les modifications demandées sont majeures ou nécessitent une analyse approfondie ou une recherche d'informations additionnelles, la proposition peut être retournée à la direction d'établissement pour analyse. Elle sera alors reportée pour décision à une autre séance.

Par exemple, le projet éducatif, le plan de lutte contre l'intimidation et la violence et le budget annuel de l'établissement font l'objet d'une adoption au conseil.

APPROUVER

« Approuver » veut dire **donner son accord**.

Le conseil peut ainsi approuver (à la majorité, à l'unanimité) ou refuser d'approuver une proposition telle que présentée. Le conseil ne peut en modifier lui-même le contenu et cela empêche la mise en place ou l'application d'une proposition.

Ce pouvoir du conseil est limité à la plupart des propositions qui ont été élaborées avec la participation des membres du personnel, puisque cela concerne directement des responsabilités qui leur sont attribuées.

Ainsi, si le conseil souhaite modifier en tout ou en partie une proposition, il ne peut le faire et doit retourner la proposition, avec ses commentaires, à la personne ou au groupe qui doit en revoir le contenu, pour que celui-ci soit de nouveau soumis pour approbation à une séance subséquente.

Par exemple, le conseil doit approuver les règles de conduite et les mesures de sécurité de l'établissement, le temps alloué aux matières et les contributions financières pouvant être exigées des parents.

OUI

NON

Peut / Doit

Il est important de distinguer certaines nuances présentes dans la LIP lorsqu'il est question de « pouvoir » et de « devoir » (ex.: le conseil peut, le conseil doit).

Le « peut » indique une possibilité, alors que le « doit » précise un devoir, une obligation prescrite par la LIP.

CONSULTER (ou être consulté)

Consulter prend ici le sens large de « demander l'avis ». Une consultation peut être obligatoire et constituer une responsabilité du conseil.

Par exemple, le conseil **doit consulter** les élèves au moins une fois par année.

Une consultation peut également être un pouvoir accordé au conseil.

Par exemple, le conseil **doit être consulté** sur le choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études, sur les critères de sélection de la direction d'établissement, sur les besoins de l'école ou du centre en biens et services, etc.

Lorsque la consultation est facultative, la LIP indique que le conseil « peut donner son avis, peut consulter » selon les circonstances.

Par exemple, les parents du conseil **peuvent** consulter les parents de l'école sur tout sujet relié aux services éducatifs.

Lorsque la LIP prévoit une obligation de consultation, une décision prise en l'absence de consultation auprès des membres du conseil pourrait être contestée.

À titre d'exemple, le centre de services scolaire **doit consulter** les conseils sur les sujets sur lesquels ils doivent être consultés (ex.: acte d'établissement, certains documents relatifs à des politiques ou des règlements).

Somme toute, les consultations obligatoires doivent être réelles et adéquates; le centre de services scolaire ou la direction de l'établissement doit fournir une information suffisante et de qualité, et donner au conseil un délai suffisant pour exprimer son point de vue, bien avant que la décision soit arrêtée, de manière à permettre justement au conseil de pouvoir influencer cette décision. Elles sont donc préalables à la validité de toute décision prise par le centre de services scolaire ou la direction de l'établissement.

INFORMER

Informé signifie transmettre toute l'information pertinente aux personnes concernées.

DOIT INFORMER

Le conseil doit, par exemple, informer les parents, les membres du personnel et la communauté des services offerts par l'établissement et rendre compte de leur qualité, informer les parents et les membres du personnel des dates des séances du conseil, etc.

DOIT ÊTRE INFORMÉ

Le conseil doit être régulièrement informé, par exemple, par la direction d'établissement des propositions que celle-ci approuve en vertu de l'article 96.15 de la LIP (ex.: les critères relatifs à l'implantation de nouvelles méthodes pédagogiques, les moyens retenus pour atteindre les objectifs et les cibles visés par le projet éducatif, le budget de l'établissement).

